

Image not found or type unknown



# Peut-on refuser de rendre un bien tant que l'on a pas été payé ?

Fiche pratique publié le 29/04/2012, vu 935 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Si le créancier se trouve détenteur d'un objet qui appartient au débiteur (objet à réparer, par exemple), il peut exercer son droit de rétention, et conserver la chose jusqu'à ce que le débiteur paie.

Lire la suite : [http://assistant-juridique.fr/refus\\_restitution\\_impaye.jsp](http://assistant-juridique.fr/refus_restitution_impaye.jsp)